

## SOMMAIRE

La peine de mort est un sujet toujours d'actualité et suscitant de nombreuses controverses; certains sont pour, d'autres contre, mais ce qui est presque certain, c'est qu'elle ne laisse personne indifférent puisque la vie d'un individu est en jeu. De ce fait, les décisions sentencielles prises à cet effet sont alors des plus importantes et devraient par le fait même être basées sur des critères tout à fait justes et impartiaux, et c'est ce que cette recherche a tenté de vérifier. Plus spécifiquement, nous avons étudié les cas de femmes québécoises condamnées à mort à la fin du XIXe et début XXe siècle; notre objet était de voir si le fait de déroger au modèle de la femme de cette époque a pu jouer sur les exécutions des femmes au Canada français.

Pour ce faire, nous avons analysé les procès des femmes québécoises qui ont été condamnées pour le meurtre de leur mari. Nous avons tenté de retracer, dans les élan oratoires des hommes de loi, des échos des valeurs de l'époque, des références au rôle traditionnel des femmes, des jugements de valeurs, alors qu'il ne devait être question que de faits, et de voir ainsi si le fait de déroger à l'image de la femme québécoise a pu avoir une influence sur les décisions sentencielles.

Avant même de se plonger dans l'analyse des procès, nous avons tout d'abord

étudié le contexte social québécois de la fin du XIXe siècle et milieu XXe siècle, plus particulièrement la place de la femme québécoise à cette époque. Il en est ressorti que la femme avait deux principaux rôles, celui de mère et celui d'épouse. La reproduction était la mission de la créature féminine sur terre. La maternité légitimait l'union du couple. La femme mariée avait ainsi pour rôle d'avoir des enfants et également de soulager les besoins de l'époux.

L'étude de nos procès nous amenait donc à rechercher les références faites par les hommes de loi, dans leurs allocutions, au modèle de la femme québécoise de l'époque. Cette analyse nous a permis de constater que les discours des juges et avocats étaient bel et bien empreints de jugements de valeurs, et qu'ils mettaient en cause des faits reprochés à ces femmes accusées qui n'étaient nullement reliés au crime commis.

Ces femmes furent accusées d'avoir été de mauvaises épouses, des êtres infidèles ayant trahi leurs serments religieux envers leur époux. Bon nombre d'entre elles se sont vues également reprocher le fait de ne pas avoir d'enfant ou de ne pas avoir été de bonnes mères pour ceux-ci. Ces femmes ont été jugées comme étant tout ce qu'une femme ne devait pas être : désobéissantes, insoumises, infidèles, indécentes, manipulatrices,... bref, elles étaient considérées comme des êtres démoniaques qui n'avaient plus leur place dans la communauté.